





Luttons contre le Baccharis dans le marais salé de la Seudre

Connaissez-vous le Baccharis (*Baccharis halimifolia*) ? Également appelé « Sénéçon en arbre » ou « Faux-cotonnier », cet arbuste, originaire d'Amérique du Nord, a initialement été introduit en France comme plante ornementale. Il s'est ensuite répandu dans les milieux naturels où il est désormais considéré comme une espèce exotique envahissante.

Un inventaire a été mené en 2024 sur le marais de la Seudre, dans le cadre de l'Entente Intercommunautaire dédiée (regroupant la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes), en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre. De très nombreuses zones de contamination ont été mises en évidence.

Le Baccharis constitue une menace pour les écosystèmes fragiles et à la biodiversité remarquable présents sur ce territoire classé Natura 2000. Il profite notamment de l'absence d'entretien des terrains pour se développer : il forme des fourrés denses qui empêchent la pénétration de la lumière et limitent le développement de la flore locale typique. Son implantation entraine donc la fermeture progressive des milieux, alors moins attractifs pour de nombreuses espèces du marais appréciant les espaces ouverts. Et, grâce à sa forte croissance et à l'important stock de graines qu'il produit chaque année (jusqu'à 1,5 million de graines par pied !), le Baccharis se développe très rapidement. Son élimination nécessite de respecter un protocole adapté afin de limiter les repousses et d'éviter de le disséminer davantage.

Un flyer de sensibilisation présentant les moyens de le reconnaître et de l'éliminer a été élaboré afin d'encourager les propriétaires de marais à le détruire dès que possible. Disponible en mairie ou en ligne (sur le site internet de la CCBM notamment).

N'hésitez pas à contacter l'animatrice Natura 2000 (<u>natura 2000 @bassin-de-marennes.com</u>) pour toute question!

